Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-200102275-20260122-DELIB202601003-DE

Département d'Ille et Vilaine
Commune de La Chapelle-Fleurigné

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle-Fleurigné, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, 15 rue du Relais, sous la présidence de Monsieur Alain FORÊT, Maire.

Date convocation : 15.01.2026 **Affichage** : 15.01.2026
Nombre de conseillers En exercice : 26 Présents : 20 Absents : 6 Pouvoirs : 2 Votants : 22

Votes
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : FORÊT Alain, Maire ; BUSSON Gérard, POMMEREUL Monique, BOISSEL Francis, HUBERT Chantal, LESENECHAL Maurice, BOISSON Virginie, Adjoints,
MOUTEL Joseph, PRODHOMME Annie, BOULANGER Jean-Luc, DELIN Nathalie, CHAVOIX Nadine, ROCHELLE Sandrine, MONTEMBAULT Anthony, CHEREL Yvonnick, BOULANGER Benjamin, HAMEAU Raphaël, CHATAIGNER Eric, QUESNE Thierry, GENOUVRIER Marie-Christine, conseillers.

Absents excusés : PEUDENIER Michel (pouvoir à M. BUSSON), VANNIER Denis, VALLÉE Brigitte, BOUILLON Muriel, MAUGATEAU Laure (pouvoir à Mme HUBERT)
Absent : José CASES BARDINA.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine GENOUVRIER

2026-01-003 SDE 35 CONVENTIONS POUR RENOVATION ET EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire rappelle aux élus que par délibération en date du 11 septembre 2025, le conseil municipal a décidé de réaliser la rénovation globale de l'éclairage public sur le territoire de la commune et de confier cette opération au Syndicat Départemental d'Energie 35.

Le Maire informe les élus que les diagnostics préalables ont été réalisés permettant d'estimer la rénovation globale de l'éclairage public à **462 811.80 €** pour 373 points luminaux.

Le SDE 35 prend en charge 50 % de la rénovation soit 231 405.90 €
La commune participe pour 50 % également soit 231 405.90 €

Le Maire rappelle aux élus également que nous avons sollicité une extension de l'éclairage public route de La Pellerine vers l'Epine.
Le SDE 35 a chiffré les travaux à **60 898.20 €** avec une participation du SDE 35 de 20 % soit 12 179.64 € et un reste à charge de la commune pour 48 178.56 €.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
- ACCEPTE le montant estimatif de la rénovation globale de l'éclairage public sur le territoire communal de 462 811.80 €,
- ACCEPTE de participer à cette rénovation pour 50 % soit 231 405.90 €,
- ACCEPTE le montant estimatif des travaux d'extension de l'éclairage public sur la VC 8, route de La Pellerine vers l'Epine pour un montant de 60 898.20 €,
- ACCEPTE de participer à hauteur de 80 % à cette extension de l'éclairage soit 48 178.56 €,
- AUTORISE le Maire à signer les conventions de rénovation de l'éclairage public et d'extension pour acter ces opérations en 2026-2027.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-200102275-20260122-DELIB202601003-DE

Pour extrait certifié conforme
Au registre des délibérations
A La Chapelle-Fleurigné, le 22 janvier 2026
Le Maire, Alain FORÊT.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.